

**TEMIS Innovation :**  
**Projet de convention Communauté d'agglomération du Grand Besançon –**  
**Université de Franche-Comté relative au soutien apporté aux activités de**  
**recherche et développement au sein de la maison des microtechniques**

**Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président**

<b>AVIS</b>		
<b>Commission n°2</b>		<b>Validation du Vice-Président</b>
séance du 26/05/05	favorable	Le 6/06/05
<b>Bureau</b>		
séance du 16/06/05	favorable	

### **I. Introduction**

Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon mène une politique active de soutien à l'innovation, notamment pour ce qui concerne l'excellence régionale microtechnique et nanotechnologique.

Pour ce faire, elle développe sur le site du technopôle TEMIS un concept novateur, TEMIS Innovation, dont la vocation consiste au rapprochement dans un même bâtiment d'entreprises de haute technologie avec des structures et moyens universitaires d'appui à la recherche et au développement de projets innovants.

En regroupant dans un même lieu Incubateur, Pépinière et Hôtel d'entreprises, ainsi que des ressources dédiées à la recherche et au développement, que constituent sa halle technologique et sa salle blanche, mais aussi le service commun de valorisation du CNRS – UFC, et le service d'activités industrielles et commerciales de l'UFC, TEMIS Innovation réunit toutes les conditions propices au développement des filières microtechnique et biomédicale.

### **II. Objet**

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de soutien qu'apportent conjointement la CAGB et l'UFC en vue de favoriser sur le territoire et notamment dans les entreprises, l'innovation dans les domaines micro – nanotechnologique, et biomédical.

### **III. Durée**

Le projet de convention prévoit une durée de trois ans, dont les modalités de renouvellement sont à l'étude.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

### **IV. Soutien de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon soutient le développement de projets innovants, et notamment les appuis qu'apporte l'Université de Franche-Comté en mettant gratuitement à sa disposition (sur le technopôle TEMIS) dans le bâtiment TEMIS Innovation des locaux destinés à recevoir une halle technologique, une salle blanche, les services de valorisation du CNRS-Université et le service d'activités industrielles et commerciales de l'Université de Franche-Comté (U.F.C.), d'une surface totale de 1800,6 m<sup>2</sup>.

Ces locaux se répartissent comme suit:

- salle blanche : 595,66 m<sup>2</sup>
- halle technologique : 656,15 m<sup>2</sup>
- Service de valorisation du CNRS-Université et service d'activités industrielles et commerciales de l'UFC : 548,79 m<sup>2</sup>

L'Université bénéficie à titre gracieux d'une mise à disposition du local.

A ce titre elle assumera l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de ses activités, et à son occupation, ainsi que les charges communes aux différentes parties de l'ensemble immobilier TEMIS Innovation.

L'Université s'engage à passer tous les contrats d'assurance relatifs à son occupation dans TEMIS Innovation, et à son activité.

Tous les travaux d'amélioration, d'entretien, de réparation seront à la charge de l'Université.

Pour ceux d'amélioration et de renouvellement, l'Université devra en informer la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ou son représentant dans le respect du règlement intérieur en cours d'élaboration.

L'Université s'engage à respecter les consignes de sécurité et de fonctionnement, notamment de confidentialité, propres à l'ensemble immobilier TEMIS Innovation.

## **V. Soutien de l'Université de Franche-Comté**

Les engagements de l'UFC portent au sein de TEMIS Innovation sur une mission générale d'appui des entreprises à la conduite de leur projet de développement de haute technologie.

Pour ce faire, l'Université s'engage à mobiliser au sein de TEMIS Innovation un certain nombre de services et moyens au bénéfice des entreprises et de l'innovation, et à participer à l'animation du site aux côtés des autres occupants et partenaires de TEMIS Innovation.

### **A/ Concernant l'affectation des locaux**

Dans les locaux de Temis Innovation qui sont mis à sa disposition, l'UFC s'engage à installer :

- le service commun de valorisation UFC/CNRS et le service d'activités industrielles et commerciales de l'UFC (8 à 10 personnes)
- les matériels du centre de microscopie électronique actuellement hébergés à la faculté de médecine, place St Jacques
- les matériels du centre de spectrométrie hébergés à UFRST, à la Bouloie
- des matériels en cours d'acquisition pour l'atelier pilote géré par le CTMN
- des matériels en cours d'acquisition dans le cadre de la plateforme MIMENTO
- la salle blanche qui regroupera les matériels de salles blanches de FEMTO-ST et du CTMN plus des matériels en cours d'acquisition

### **B/ Concernant les services aux entreprises**

Les services aux entreprises pourront prendre différentes formes :

- prestations
- partenariat de recherche
- mise à disposition de surfaces de salle blanche
- tests de nouveaux procédés de fabrication (atelier pilote)

Si les laboratoires universitaires n'ont pas vocation à « produire » du service aux entreprises, ils doivent développer l'innovation et la transférer aux industriels de manière à augmenter leur compétitivité, et assurer des formations notamment en matière de recherche en adéquation avec les besoins du milieu socio-économique.

Les relations souhaitées sont donc celles qui privilégient des partenariats de recherche et de transfert. Compte tenu des moyens matériels présents sur TEMIS INNOVATION et de la qualification des personnels pourront être assurées des prestations de service notamment dans le domaine de la caractérisation.

Par contre, des actions ne relevant pas directement de la compétence des laboratoires comme des études de faisabilité ou des développements technologiques pourront être assurées par le CTMN, notamment dans le cadre de l'atelier pilote ou de la salle blanche.

#### C/ Concernant les moyens mobilisés

- en premier lieu, l'UFC localise son **service de valorisation** commun avec le CNRS, ainsi que le **Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)**, outil de gestion de la valorisation (une dizaine de personnes). Ces services ainsi positionnés joueront le rôle de guichet unique pour les entreprises, en s'engageant à répondre de manière efficace et pertinente à toute demande formulée par les industriels, et à trouver la solution la mieux adaptée à leurs besoins. Le service de valorisation travaille de façon étroite avec tous les pôles de recherche et de transfert, l'incubateur et Oséo-Anvar afin d'identifier le meilleur interlocuteur pour résoudre un problème donné et proposer la forme de collaboration la mieux adaptée (prestation, contrat de recherche, cession de licence ou de savoir-faire, etc...), et le mode de financement le plus approprié qui peut intégrer un co-financement de l'UFC en cas de partage des résultats.
- en second lieu, l'UFC met en place à partir du 1<sup>er</sup> juin 2005 et pour trois ans un chargé de mission « TEMIS SCIENCES » qui assurera la promotion des laboratoires présents sur le site, avec pour objectif *« l'articulation entre l'Unité de recherche FEMTO, le pôle de compétitivité et les autres composantes du projet TEMIS Sciences, liées aux dimensions transfert de technologie, formation, création d'entreprises, incubateur,... La mission comprend donc la mobilisation et la coordination des entreprises dans le domaine des microtechniques et des sciences pour l'ingénieur. »*
- dans la partie « halle technologique », l'UFC déploiera des moyens matériels et humains (deux ingénieurs) dans les domaines de la **microscopie électronique et de la spectrométrie**. Ils seront complétés par d'autres matériels de caractérisation acquis dans le cadre de la plateforme MIMENTO. Ces moyens communs à l'ensemble des laboratoires de recherche seront accessibles aux industriels sous forme de prestations.
- y seront aussi installés des **équipements de microfabrication** au titre de **l'atelier pilote** géré par le CTMN. Ces équipements pourront servir de démonstrateurs pour tester de nouveaux procédés de fabrication dans le domaine des microtechniques et microtechnologies. Ils pourront également être utilisés en sous-traitance pour des petites séries au profit de l'industrie régionale.

- la **salle blanche** accueillera les matériels de l'actuelle salle blanche de FEMTO-ST/LPMO, ceux du CTMN et de nouveaux matériels acquis sur les crédits de la centrale MIMENTO. Les personnels de FEMTO-ST (une dizaine) seront principalement affectés à la conduite d'opérations de recherche, ceux du CTMN (deux personnes) aux opérations de transfert. Il est prévu qu'une surface de 100 m<sup>2</sup> soit réservée aux industriels qui pourront, pour un temps limité, louer des modules de 15 à 30 m<sup>2</sup> assurant la confidentialité de leurs travaux.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur les principes de ce projet de convention**
- **autorise M. le Président à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à sa bonne exécution**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0